

Résolution présentée par la délégation de la République du Chili

Thème	Agenda 2030 pour le développement durable
Concerne	Une réglementation plus stricte qui limite la surpêche au niveau mondial
L'Assemblée Générale,	
Choquée	par le fait que des États comme la Chine ou les États-Unis continuent d'exploiter de manière abusive les fonds marins et la biodiversité aux dépens de l'environnement et tout cela afin d'exporter un maximum de marchandises à travers le monde,
Révoltée	que ces mêmes pays soient les premiers pays à pêcher le plus de poissons au monde, avec des quantités qui s'élèvent à 4,3 millions de tonnes de poissons pêchés par les seuls États-Unis pour l'année 2017,
Outrée	que 40% de la pêche dans les pays d'Asie du Sud se fasse par la pêche à l'explosif et que ce procédé ait pour conséquence de ravager considérablement les fonds marins, y compris les coraux dont dépendent 25% des espèces marines ainsi que 500 millions de personnes et que les gouvernements ne condamnent pas assez cette pratique illégale,
Inquiète	du fait que depuis 40 ans, 50 % des espèces d'animaux marins aient disparu et ce à cause des activités humaines, notamment et principalement de la surpêche,
Alarmée	des futures conséquences qui risquent de se montrer plus graves telles que la disparition de la Grande barrière de Corail,
Décide	<ul style="list-style-type: none">- de durcir les lois concernant la pêche au niveau international et de mettre en place un pacte international qui permettra de faire des avancées dans la lutte contre le dérèglement climatique ;- d'encourager les pays de l'ONU à signer ce pacte international ;- de développer un système d'aide aux petits pêcheurs des pays en voie de développement afin qu'ils puissent arrêter de surpêcher sans créer des gros problèmes financiers pour eux qui pourraient aggraver leur situation.

Le texte français fait foi